

RTV 162

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme à l'Annexe II du Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH) telle que modifiée par le Règlement (UE) no 2015/830

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: RTV 162

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées: Produit d'étanchéité

Usages déconseillés: Non connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur le fournisseur : Service Chimie  
5 Place de l'Eglise St Thibault des Vignes  
77400 Marne la Vallée  
France

Mail : info@service-chimie.fr  
Téléphone : 01 64 30 89 22  
Fax : 01 64 30 87 49

1.4  
Numéro de téléphone d'appel d'urgence : numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Le produit n'a pas été classé comme dangereux selon la législation en vigueur.

#### Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements.

Non classé

#### Informations supplémentaires de l'étiquette

##### Informations supplémentaires:

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.  
Aucune information disponible.

2.3 Autres dangers : Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

Nature chimique: Mélange de polydiméthylsiloxanes, de mastiques et de réticulant.

### 3.2 Mélanges

Informations générales: Aucune information disponible.

**RTV 162**

Désignation chimique	Concentration	N° CAS	N°CE	N° d'enregistrement REACH	facteurs M:	Notes
TRIS(3(TRIMÉTHOXYSYL)PROPYL)ISOCYANURATE	1 - <5%	26115-70-8	247-465-8	MP471235-22	Aucune information disponible.	
Decamethylcyclopentasiloxane	0,1 - <1%	541-02-6	208-764-9	01-2119511367-43-0002	Aucune information disponible.	vPvB
Dodecamethylcyclohexasiloxane	0,1 - <1%	540-97-6	208-762-8	01-2119517435-42-0001	Aucune information disponible.	vPvB

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

## Cette substance est soumise des limites d'exposition sur le lieu de travail.

PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

**Classification**

Désignation chimique	Classification	Notes
TRIS(3(TRIMÉTHOXYSYL)PROPYL)ISOCYANURATE	Acute Tox.: 4: H302;	
Decamethylcyclopentasiloxane	Aucune information disponible.	
Dodecamethylcyclohexasiloxane	Aucune information disponible.	

CLP: Règlement n° 1272/2008

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1 Description des premiers secours**

**Inhalation:** Transporter à l'air frais. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Contact oculaire:** Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Contact avec la Peau:** Après un contact avec la peau, enlever le produit mécaniquement. Laver la zone à l'eau savonneuse.

**Ingestion:** En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Donner un verre d'eau. Rincer la bouche. Consulter un médecin pour des conseils spécifiques.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:**

Le produit peut s'hydrolyser au contact des fluides corporels dans le tractus gastro-intestinal, produisant du méthanol additionnel. C'est pourquoi il faut observer les signes/symptômes d'un empoisonnement au méthanol et également tenir compte de la période de latence connue qui est de plusieurs jours!

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Dangers:** Aucune information disponible.

**RTV 162****Traitement:**

En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. Donner un verre d'eau. Le produit peut hydrolyser à contact avec les liquides du corps dans le système gastro-intestinal et produire des quantités additionnelles de méthanol. Le risque d'effets toxiques produits par la formation de méthanol (lésions oculaires et cécité, acidose métabolique, étourdissements et somnolence, toxicité foetale et lésions des reins et du muscle cardiaque) doit être reconnu.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****Dangers d'Incendie  
Généraux:**

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans les cours d'eau, les égouts ou le réseau d'eau potable.

**5.1 Moyens d'extinction  
Moyens d'extinction  
appropriés:**

Tous les agents extincteurs sont recommandés.

**Moyens d'extinction  
inappropriés:**

Ne pas lutter contre l'incendie au jet d'eau pour ne pas propager les flammes.

**5.2 Dangers particuliers  
résultant de la substance  
ou du mélange:**

En cas d'incendie, du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone peuvent être dégagés. Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités de méthanol. Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

**5.3 Conseils aux pompiers  
Procédures spéciales de  
lutte contre l'incendie:**

Éloigner le récipient de la zone de l'incendie, si cela peut être fait sans risque.

**Équipement de protection  
spécial pour le personnel  
préposé à la lutte contre le  
feu:**

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel****6.1 Précautions individuelles,  
équipement de protection et  
procédures d'urgence:**

Assurer une ventilation efficace. Porter un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la  
Protection de  
l'Environnement:**

Empêcher le ruissellement dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

**6.3 Méthodes et matériel de  
confinement et de  
nettoyage:**

Utiliser un équipement de manutention mécanique. Pelleter et placer dans un récipient de recyclage ou d'élimination.

**6.4 Référence à d'autres  
sections:**

ÉLIMINER toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:**

**RTV 162**

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:** Du méthanol est dégagé pendant le traitement. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Ne pas manger, ne pas boire ou ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation.
- Conditions de stockage:** Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le récipient d'origine.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:** Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver à l'abri de l'humidité. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
- Stockage Stabilité:** Ce produit est stable dans des conditions normales.
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de Contrôle****Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle**

Aucun des composants ne fait l'objet d'une limite d'exposition.

**Valeurs Limites Biologiques**

Aucun(e).

**8.2 Contrôles de l'exposition****Contrôles Techniques****Appropriés:**

Aucune information disponible.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Informations générales:**

Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des yeux/du visage:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

**Protection de la peau****Protection des Mains:**

Informations: Pas de danger en cas de contact avec la substance chimique. Utiliser une protection des mains pour éviter des blessures mécaniques.

**Autres:**

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection respiratoire:**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**Mesures d'hygiène:**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se conformer aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains après toute manipulation.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>RTV 162</b>	
<b>Aspect</b>	
<b>État:</b>	solide
<b>Forme:</b>	Pâte
<b>Couleur:</b>	Blanc
<b>Odeur:</b>	Alcool
<b>Seuil olfactif:</b>	Aucune information disponible.
<b>pH:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point de fusion:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'ébullition:</b>	Aucune information disponible.
<b>Point d'éclair:</b>	> 93,3 °C (estimé)
<b>Taux d'évaporation:</b>	Aucune information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limite supérieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (%):</b>	Aucune information disponible.
<b>Pression de vapeur:</b>	Aucune information disponible.
<b>Tension de vapeur (air = 1):</b>	Aucune information disponible.
<b>Densité:</b>	env. 1,085 g/cm <sup>3</sup>
<b>Densité relative:</b>	env. 1,085
<b>Solubilités</b>	
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Insoluble
<b>Solubilité (autre):</b>	Aucune information disponible.
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau)</b>	Aucune information disponible.
<b>Log Pow:</b>	
<b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	450 °C
<b>Température de décomposition:</b>	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
<b>SADT:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité, dynamique:</b>	Aucune information disponible.
<b>Viscosité, cinématique:</b>	> 20,5 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
<b>Propriétés explosives:</b>	Aucune information disponible.
<b>Propriétés comburantes:</b>	Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

<b>10.1 Réactivité:</b>	Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités de méthanol.
<b>10.2 Stabilité Chimique:</b>	Ce produit est stable dans des conditions normales.
<b>10.3 Possibilité de Réactions Dangereuses:</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Eviter l'exposition à: Eau
<b>10.4 Conditions à Éviter:</b>	Réagit avec de l'eau et dégage de petites quantités de méthanol.
<b>10.5 Matières Incompatibles:</b>	Eau. Acides forts, Bases fortes
<b>10.6 Produits de Décomposition Dangereux:</b>	Oxydes de carbone Oxydes de silicium. Des mesures à des températures supérieures à 150 °C en présence d'air (oxygène) ont montré que de petites quantités de formaldéhyde sont formées due à une dégradation oxydative.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

**RTV 162**

**Informations générales:** Notre expérience montre que nos produits élastomérique au base de silicone peuvent être manipulés sans danger pour la santé s'il sont utilisés correctement et si les précautions prises sont conformes aux normes d'hygiène industrielle.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Inhalation:** Aucune information disponible.

**Ingestion:** Aucune information disponible.

**Contact avec la Peau:** Aucune information disponible.

**Contact oculaire:** Aucune information disponible.

**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë****Ingestion**

**Produit:** ETAmél: 141.459,16 mg/kg

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN

URATE

Decamethylcyclopentasil  
oxane

Dodecamethylcyclohexas  
iloxane

**Contact avec la peau**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXY  
SILYL)PROPYL)ISOC

YANURATE

Decamethylcyclopenta  
siloxane

Dodecamethylcyclohex  
asiloxane

**Inhalation**

**Produit:** Non classé comme présentant une toxicité aiguë d'après les données disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN

URATE

Decamethylcyclopentasil  
oxane

Dodecamethylcyclohexas  
iloxane

**Toxicité à dose répétée**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN

URATE

**RTV 162**

Decamethylcyclopentasiloxane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Ingestion, 90 d): 1.000 mg/kg
	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Contact avec la peau, 28 d): 1.600 mg/kg
	NOAEC (Rat(mâle et femelle), Inhalation – vapeurs, 2 y): 160 ppm
Dodecamethylcyclohexasiloxane	NOAEL (Dose sans effet toxique observé) (Rat(mâle et femelle), Ingestion): 1.000 mg/kg

**Corrosion ou Irritation de la Peau:**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXY SILYL)PROPYL)ISOCYANURATE

Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasiloxane

OCDE Ligne directrice 404 (Lapin, 72 h): Non irritant

Dodecamethylcyclohexasiloxane

OCDE Ligne directrice 404 (Irritation aiguë, administration cutanée/Brûlures) (Lapin, 72 h): Pas d'irritation de la peau

**Blessure ou Irritation****Grave des Yeux:**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXY SILYL)PROPYL)ISOCYANURATE

Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasiloxane

OCDE Ligne directrice 405 (Lapin, 72 h): Non irritant

Dodecamethylcyclohexasiloxane

OCDE Ligne directrice 405 (Irritation aiguë des yeux /Brûlures) (Lapin, 72 h): Pas d'irritation des yeux Non irritant

**Sensibilisation****Respiratoire ou Cutanée:**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXY SILYL)PROPYL)ISOCYANURATE

Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasiloxane

LLNA, OCDE Ligne Directrice 429 (LLNA) (Souris): Non sensibilisant.

Dodecamethylcyclohexasiloxane

Essai de Maximalisation, OCDE Ligne directrice 406 (Sensibilisation de la peau) (Cobaye): négatif (négative)

**Mutagenicité des Cellules Germinales****In vitro**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXY SILYL)PROPYL)ISOCYANURATE

Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasiloxane

Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (non mutagène)  
un test de cytogénétique sur des mammifères (Essai de lymphome de souris (OCDE Ligne directrice 476)): négatif (non mutagène)  
Aberration chromosomique (OCDE 473): négatif (non mutagène)

**RTV 162**

Dodecamethylcyclohexas  
iloxane Test d'Ames (Directive OCDE 471 (Toxicologie génétique: Essai de mutation  
réverse sur salmonella typhimurium)): négatif (négative)

**In vivo**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN  
URATE Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
oxane

(Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)  
Inhalation (Rat, mâle et femelle)négatif (non mutagène) Vapeur.

Dodecamethylcyclohexas  
iloxane

Directive OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau) (Directive  
OCDE 474 (Toxicologie génétique: Essai du micronoyau)) Intrapéritonéale  
(Souris, mâle et femelle): négatif (négative)

**Cancérogénicité**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN  
URATE Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
oxane

Aucune information disponible.

Dodecamethylcyclohexas  
iloxane

Aucune information disponible.

**Toxicité pour la  
reproduction**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN  
URATE Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
oxane

Aucune information disponible.

Dodecamethylcyclohexas  
iloxane

Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Exposition Unique**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN  
URATE Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
oxane

Aucune information disponible.

Dodecamethylcyclohexas  
iloxane

Aucune information disponible.

**Toxicité Spécifique au Niveau de l'Organe Cible- Expositions répétées**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN  
URATE Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
oxane

**RTV 162**

Decamethylcyclopentasil  
oxane      Aucune information disponible.

Dodecamethylcyclohexas  
iloxane      Aucune information disponible.

**Risque d'Aspiration**
**Produit:**      Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN  
URATE      Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
oxane      Aucune information disponible.

Dodecamethylcyclohexas  
iloxane      Aucune information disponible.

**Autres effets:**      Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1 Toxicité**
**Toxicité aiguë**
**Poisson**
**Produit:**      Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN  
URATE      Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
oxane      CL50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): > 0,0016 mg/l (OCDE Ligne directrice  
204)

Dodecamethylcyclohexas  
iloxane      Aucune information disponible.

**Invertébrés Aquatiques**
**Produit:**      Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN  
URATE      Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
oxane      CE50 (Daphnia magna, 48 h): > 0,0029 mg/l (OCDE Ligne directrice 202)

Dodecamethylcyclohexas  
iloxane      Aucune information disponible.

**Toxicité chronique**
**Poisson**
**Produit:**      Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN  
URATE      Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
oxane      NOEC (Oncorhynchus mykiss, 90 d): >= 0,0014 mg/l (OCDE Ligne directrice  
210)

**RTV 162**

CMEO (Oncorhynchus mykiss, 90 d): > 0,0014 mg/l (OCDE Ligne directrice 210)

Dodecamethylcyclohexas  
 iloxane NOEC (Pimephales promelas, 49 d): 0,0044 mg/l

**Invertébrés Aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
 LYL)PROPYL)ISOCYAN  
 URATE Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
 oxane

NOEC (Daphnia magna, 21 d): >= 0,0015 mg/l (OCDE Ligne directrice 211)

CMEO (Daphnia magna, 21 d): > 0,0015 mg/l

Dodecamethylcyclohexas  
 iloxane NOEC (Daphnia magna, 21 d): 0,0046 mg/l

CE50 (Invertébré de sédiment, 28 d): > 420 mg/l

CMEO (Invertébré de sédiment, 28 d): >= 420 mg/l

**Toxicité pour les plantes aquatiques**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
 LYL)PROPYL)ISOCYAN  
 URATE Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
 oxane

CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 96 h): > 0,0012 mg/l  
 (OCDE Ligne directrice 201)

NOEC : >= 0,0012 mg/l

CE10 : > 0,0012 mg/l

Dodecamethylcyclohexas  
 iloxane

CE50 (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): > 0,002 mg/l (OCDE  
 Ligne directrice 201)

NOEC (Algues (Pseudokirchneriella subcapitata), 72 h): >= 0,002 mg/l  
 (OCDE Ligne directrice 201)

**12.2 Persistance et Dégradabilité**
**Biodégradation**

**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
 LYL)PROPYL)ISOCYAN  
 URATE Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
 oxane

boue activée (adaptation non précisée) (28 d, OCDE Ligne directrice 310):  
 0,14 % Ce produit n'est pas facilement biodégradable.

Dodecamethylcyclohexas  
 iloxane Aucune information disponible.

**Rapport DBO/DCO**

**Produit** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
 LYL)PROPYL)ISOCYAN  
 URATE Aucune information disponible.

Decamethylcyclopentasil  
 oxane

Aucune information disponible.

Dodecamethylcyclohexas  
 iloxane

Aucune information disponible.

**12.3 Potentiel de Bioaccumulation**

**RTV 162**
**Produit:** Aucune information disponible.

**Substance(s) spécifiée(s)**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYAN

URATE

URATE

Decamethylcyclopentasil  
oxane

Dodecamethylcyclohexas  
iloxane

iloxane

Aucune information disponible.

Pimephales promelas, Facteur de Bioconcentration (BCF): 7.060 (OCDE  
Ligne directrice 305)

Aucune information disponible.

**12.4 Mobilité dans le Sol:** Aucune information disponible.

**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYANURA

TE

Decamethylcyclopentasilox  
ane

ane

Dodecamethylcyclohexasilox  
ane

ane

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

Aucune information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations  
PBT et VPVB:**

TRIS(3(TRIMÉTHOXYSI  
LYL)PROPYL)ISOCYANURATE

Decamethylcyclopentasiloxane

vPvB : substance très persistante et très bioaccumulable.

Aucune  
information  
disponible.

vPvB : substance  
très persistante et  
très  
bioaccumulable.

Le décaméthylcyclopentasiloxane (D5) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation. Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D5 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D5 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D5 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D5 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants.

**RTV 162**

Dodecamethylcyclohexasiloxane

vPvB : substance  
très persistante et  
très  
bioaccumulable.

Le dodécaméthylcyclohexasiloxane (D6) remplit les critères actuels de l'Annexe XIII du Règlement REACH de l'UE quant aux PBT et vPvB, et a été ajouté à la liste des substances extrêmement préoccupantes candidates à une autorisation. *Toutefois pour la science telle que nous la comprenons, le D6 ne se comporte pas de la même façon que des substances PBT/vPvB connues. L'interprétation des données disponibles par l'industrie des silicones est la suivante : le poids des preuves scientifiques provenant d'études de terrain montre que le D6 n'a pas d'effet bio-amplificateur dans les réseaux alimentaires aquatiques et terrestres. Le D6 présent dans l'air se dégrade sous l'effet de réactions survenant de manière naturelle dans l'atmosphère. Tout D6 présent dans l'air qui n'est pas dégradé par ces réactions ne devrait pas venir se déposer de l'air dans l'eau, sur la terre ferme ou sur des organismes vivants.*

**12.6 Autres Effets Néfastes:** Aucune information disponible.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

**Informations générales:** Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. Ne pas rejeter à l'égout, dans les cours d'eau ou dans les sols. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation approuvée.

**Méthodes d'élimination:** Peut être incinéré conformément aux réglementations locales.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****ADR**

Non réglementé.

**ADN**

Non réglementé.

**RID**

Non réglementé.

**IMDG**

Non réglementé.

**IATA**

Non réglementé.

**RTV 162**
**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:**

Le produit n'est pas une marchandise dangereuse selon les législations nationales et internationales sur les marchandises dangereuses. Protéger de l'humidité. Tenir à l'écart de la nourriture, des aliments, des acides et des bases. Tenir à l'écart de matières qui sont sensibles à l'odeur

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC:**

Non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**
**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**
**Règlements UE**

Règlement (CE) n° 2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: aucune

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants: aucune

Règlement (CE) no 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: aucune

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements: aucune

UE. Liste des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (SVHC), REACH:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	0 - <=0,1670%
Dodecamethylcyclohexasiloxane	540-97-6	0 - <=0,1340%

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
Decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	0,1 - 1,0%

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail.: aucune

Directive 92/85/CEE concernant la mise en oeuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail.: aucune

Directive 96/82/CE (Seveso III) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses: aucune

RÈGLEMENT (CE) No 166/2006 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, ANNEXE II: Polluants:

Désignation chimique	N° CAS	Concentration
DIOXYDE DE TITANE	13463-67-7	0,1 - 1,0%

Directive 98/24/CEE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail: aucune

---

**RTV 162**

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

**Statut aux inventaires**

REACH:

Si se adquiere de Momentive Performance Materials GmbH en Leverkusen, Alemania, todas las sustancias de este producto han sido registradas por Momentive Performance Materials GmbH o durante la fase de elaboración de nuestra cadena de suministro o están exentas de registro al amparo del Reglamento (CE) N.º 1907/2006 (REACH). En el caso de los polímeros, esto incluye los monómeros constituyentes y otros reactivos.

Remarques: Aucun(e).

Australia Inventory of Chemical Substances (AICS):  
 Canada DSL Inventory:

Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.  
 Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

Remarques: Aucun(e).

Remarques: Aucun(e).

EU INV:

Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

Remarques: Aucun(e).

Japan Inventory of Existing & New Chemical Substances (ENCS):

Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

Remarques: Aucun(e).

IECSC:

Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

Remarques: Aucun(e).

Korea Existing Chemicals Inventory (KECI):

Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

Remarques: Aucun(e).

Canada NDSL Inventory:

Non conforme à l'inventaire.

Remarques: Aucun(e).

Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS):

Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

Remarques: Aucun(e).

Liste TSCA:

Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

Remarques: Aucun(e).

NZIOC:

Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

Remarques: Aucun(e).

TCSI:

Sur l'inventaire ou conforme à l'inventaire.

Remarques: Aucun(e).

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

**Informations de révision:** Sans objet.

**Principales références de la littérature et sources de données:** Aucune information disponible.

**Texte des mentions H dans les sections 2 et 3**  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Informations de formation:** Aucune information disponible.

**Date de Publication:** 08.11.2018

---

**RTV 162****Avis de non-responsabilité:****Avis au lecteur**

Sinon, le à moins que spécifié dans la section 1.2, les produits Momentive sont uniquement destinés pour des applications industrielles. Ils ne sont pas destinés à certaines applications médicales, ni pour une implantation de longue durée (> 30 jours) dans le corps humain, injectés ou directement ingérés, ni pour la fabrication de contraceptifs à usage multiple.

**Information supplémentaire**

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

®, \*, et TM indique la marque sous licence ou appartenant à Momentive.